



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Référentiel PIAL

Démarche d'amélioration continue

Pour soutenir le déploiement des PIAL et plus largement l'évolution de l'éducation inclusive, le *référentiel PIAL national* s'inscrit dans la démarche d'amélioration continue proposée par *Qualinclus*.

Il a pour objectif d'aider l'ensemble des acteurs à dresser un état des lieux de l'avancement du dispositif, au sein de chaque PIAL et à l'échelon départemental, à en cerner les faiblesses et les points forts afin d'ajuster les modalités d'action ;

Sans être un label de conformité, ce référentiel peut néanmoins constituer :

- d'une part, la feuille de route des objectifs à atteindre et des actions à mener au sein d'un PIAL, dans une dynamique qualitative ;
- d'autre part, le support qui permette une évaluation interne et externe du pôle, notamment dans le cadre des comités départementaux de suivi de l'école inclusive¹.

Il comporte trois critères :

1. Maîtrise de l'organisation et du pilotage
2. Maîtrise des engagements de dialogue au bénéfice des élèves
3. Maîtrise des adaptations pédagogiques aux besoins éducatifs particuliers des élèves en situation de handicap

Une conclusion doit permettre de dégager les points forts ainsi que les axes de progrès.

La mise en œuvre d'une éducation inclusive et de qualité ne peut que résulter d'une action collective dans laquelle tous les membres internes et externes de la communauté éducative s'impliquent. **Dans cette perspective, les items surlignés de ce référentiel font également l'objet d'une estimation de satisfaction de la part des familles.**

1. Décret n°2020-515 du 4 mai 2020 relatif au comité départemental de suivi de l'école inclusive.

1. MAITRISE DE L'ORGANISATION ET DU PILOTAGE

EXIGENCES	SATISFACTION DES FAMILLES	CRITÈRES	ÉVALUATION		
			Point fort	Mis en œuvre	A mettre en œuvre
Réponse aux notifications : - réactivité - capacité d'adaptation		Transmission de l'information par le SEI			
		Pré-affectation des AESH			
		Circulation de l'information à l'interne du PIAL			
		Construction des emplois du temps des AESH en fonction des besoins des élèves (Ex. : emploi du temps en barrettes)			
Définition de la stratégie et du fonctionnement		Programmation des réunions de fonctionnement et de régulation de l'accompagnement une fois par trimestre ou par période (pilote, coordonnateur, ERSEH, 1 à 2 enseignants, 2 AESH, 1 à 2 parents)			
		Définition des missions du coordonnateur de PIAL (en contexte)			
		Interaction entre les niveaux pour les PIAL inter degrés			
		Circulation de l'information ascendante			
		Circulation de l'information descendante			

1. MAITRISE DE L'ORGANISATION ET DU PILOTAGE

EXIGENCES	SATISFACTION DES FAMILLES	CRITÈRES	ÉVALUATION		
			Point fort	Mis en œuvre	A mettre en œuvre
		Identification des besoins de formation continue des AESH et information (ascendante, descendante)			
		Identification des besoins de formation continue des enseignants et information (ascendante, descendante)			
Coordination°et coopération		Ajustement compétences AESH/besoins des élèves/ enseignements			
		Concertation avec les composantes du PIAL premier et second degrés (école, collège et lycée)			
		Partage des informations : PPS, besoins des élèves en accompagnement, interventions du médico-social (soin), ...			
		Régulation des emplois du temps des AESH			
		Appui sur les personnes ressources (ERSEH, coordonnateur d'ULIS, directeur de SEGPA, autres...)			
		Connaissance des interlocuteurs du médico-social et facilitation des interactions			

2. MAITRISE DES ENGAGEMENTS DE DIALOGUE AU BENEFICE DES ELEVES

EXIGENCES	SATISFACTION DES FAMILLES	CRITÈRES	ÉVALUATION		
			Point fort	Mis en œuvre	A mettre en œuvre
Relation enseignant/AESH Réalisation de l'articulation accompagnement / enseignement		Accueil de l'AESH			
		Entretien enseignants/parents/ AESH			
		Missions et tâches des AESH précisées par l'enseignant en fonction du PPS			
		Echanges enseignant et l'AESH sur les besoins de l'élève			
		Participation des AESH aux ESS			
Dialogue régulier enseignant / ERSEH		Concertation programmée (renseignement du GEVA-Sco) et planification des ESS			
		Analyse commune des besoins de l'élève par l'ERSEH et l'enseignant			
Travail en équipe		Conseil de cycle dédié à l'inclusion			
		Conseil d'enseignement (ou autre) dédié à l'inclusion			
		Conseil école/collège dédié			

		Implication de la communauté éducative (CPE, vie scolaire, personnel de santé, personnels administratifs et techniques)			
		Présence encouragée des parents élus d'élèves en SH dans les instances (CA, conseil d'école)			
Liens avec les familles		Transmission de l'emploi du temps de l'élève avec les plages d'intervention de l'AESH			
		Transmission du document de mise en œuvre du PPS			
		Information sur les adaptations mises en œuvre			
		Communication sur la situation de l'élève et les ajustements nécessaires			
		Contractualisation avec les familles (ex. : intervention personnels de santé)			

3. MAITRISE DES ADAPTATIONS PEDAGOGIQUES AUX BESOINS EDUCATIFS PARTICULIERS DES ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP

EXIGENCES	SATISFACTION DES FAMILLE	CRITÈRES	ÉVALUATION		
			Point fort	Mis en œuvre	A mettre en œuvre
Analyse des besoins particuliers par les enseignants		Observation des besoins éducatifs de l'élève dans différentes situations d'apprentissage			
		Utilisation grilles communes d'analyse			
		Utilisation cap école inclusive			
		Création ou renseignement du livret parcours inclusif			
		Rédaction du document de mise en œuvre du PPS			
		Échanges avec les familles sur les besoins particuliers de l'élève			
Diversité des modalités d'adaptation		Organisation de l'espace			
		Adaptation des supports, des outils et rythmes de travail			
Diversité des modalités d'accompagnement		Méthodes spécifiques mises en œuvre			
		Utilisation d'outils numériques			
		Utilisation du matériel pédagogique adapté			

3. MAITRISE DES ADAPTATIONS PEDAGOGIQUES AUX BESOINS EDUCATIFS PARTICULIERS DES ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP

EXIGENCES	SATISFACTION DES FAMILLE	CRITÈRES	ÉVALUATION		
			Point fort	Mis en œuvre	A mettre en œuvre
		Formation à l'utilisation d'un MPA			
		Définition des attendus			

4. CONCLUSION

POINT FORTS	AXES DE PROGRES	ADEQUATION ENTRE LES OBJECTIFS AFFICHÉS, LA COORDINATION, LE PILOTAGE ET LES RÉSULTATS (parcours des élèves notamment)